

—Rien.

—Quoi, rien ? Ne fait-on pas signer une requête ?

—Non, on ne fait rien.

C'est à la suite de cette conversation en raccourci que l'article incriminé a été écrit afin de stimuler le zèle de ceux que nous avons raison de croire endormis.

C'est à la suite de cette conversation que nous avons donné le texte d'une requête au gouvernement et à la Législature de la Province.

Nous sommes l'organe officiel de l'Association des Epiciers, nous avons été confirmés dans ce titre et il était de notre devoir de travailler dans l'intérêt de cette Association.

Où le secrétaire était au courant des agissements de l'Association, ou il ne l'était pas.

S'il ne l'était pas, il lui était facile en se taisant, de ne pas nous laisser sous une fausse impression.

S'il savait ce qui se passait—nous préférons croire le contraire—il aurait dû nous le dire, sachant l'intérêt que nous prenons à une cause que nous avons faite nôtre depuis longtemps dans le but d'être utile à la corporation que nous représentons.

A ce propos, nous répéterons ce que nous avons dit à plusieurs reprises : le bureau de Direction de l'Association ne se met pas en rapport avec nous, ne nous communique rien, ne nous fait même pas connaître ses assemblées.

Comment notre correspondant veut-il alors que nous assistions aux assemblées que nous ne connaissons pas, et surtout que nous sachions ce qui se passe aux réunions que nous ignorons ?

Un mot par le téléphone est bien-tôt dit, qu'on nous dise ce mot et nous assisterons aux réunions et nous y serons avant l'ouverture des séances, comme il est arrivé chaque fois que nous avons été prévenu dans le passé.

Notre changement de format

COMMENT IL EST ACCUEILLI

(Suite).

M. J. O'Donnell, 15 Sault au Matelot, Québec, représentant de la Canada Milk Condensing Co, d'Antigonish, N. E., dit que les annonceurs doivent être enchantés du changement de format; il ne voit pas ce que les lecteurs pourraient avoir à y redire; au contraire.

Ed. Léveillé & Cie, Doreur sur tranche, Elève de M. Kock, Paris, 35 rue St-Gabriel.

Montréal, 20 janvier, 1899.

LE PRIX COURANT, Montréal.

Messieurs.—Nous devons aussi vous offrir nos félicitations pour le changement de format du PRIX COURANT. Ce changement est de bon goût dans notre intérêt aussi, car beaucoup de vos abonnés le feront relire.

Veillez nous croire vos bien dévoués,
ED. LÉVEILLÉ & CIE.

LE PRIX COURANT,
Montréal.

Messieurs.

Veillez trouver inclus un mandat en règlement de mon abonnement.

Je profite de l'occasion pour vous témoigner ma satisfaction de votre Revue, toujours si bien renseignée et qui certes, rend des services signalés au commerce.

Vous souhaitant un succès toujours s'augmentant.

Je demeure,
Votre bien dévoué.

J. A. LEQUIN.

Trois Rivières Que. 23 jan. 1899

LE PRIX COURANT,
Montréal.

Messieurs

Ci inclus un mandat Express pour un an d'abonnement au PRIX COURANT du 1er mai 1899 au 1er mai 1900. Je suis tellement fier du changement de votre journal en celui de magazine que je n'hésite pas à payer mon abonnement quelques mois d'avance pour vous féliciter du changement opéré dans le format de votre Revue. J'espère que 1899 vous apportera tout le succès mérité.

Bien à vous,
L. D. DENECHAUD.
Epicier.